

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **séance du 15 mars 2010**

L'an deux mil dix le quinze mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur MACE, Maire.

**Étaient présents :** M. PONTY, Mme CADINOT, M. PETIT, M. BRUNEAU, Mme CHARLOT Adjoints et M. DESMARAIS-CALLE, adjoints

M. DAJON, Mme BESNARD, Mme PONTY Julie, Mme MACE, M. BRETTEVILLE, Mme HERMENT, Mme LECOQ, Mme MALET, M. VAUTIER, Mme COLANGE-LEFEBVRE, M. BOURGEOIS, M. MELIAND, Mme LEFÉE, Mme MALANDAIN, M. ESPINASSE, M. QUEVAL, Conseillers Municipaux.

**Absentes excusées :** M. THOREL adjoint ayant donné pouvoir à M. PONTY, Mme DAVIES-NAVARRO conseillère municipale déléguée ayant donné pouvoir à Mme MALET, M. HALLE conseiller municipal délégué ayant donné pouvoir à M. MACE – Mme QUIBEL conseillère municipale ayant donné pouvoir à M. MELIAND.

**Secrétaire de séance :** Mme Julie PONTY, conseillère municipale.

### **Ordre du jour :**

- **Approbation compte-rendu de la réunion précédente**
- **Prises d'acte des comptes-rendus de commissions**
- **Prise d'acte des orientations budgétaires**
- **Approbation compte de gestion 2009 et compte administratif 2009 du service des eaux**
- **Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections**
- **Indemnité horaire pour la catégorie B**
- **Création d'un poste d'ATSEM**
- **Travaux terrain de football**
- **Installation d'une cage aux canards**
- **Modification subvention conservatoire de Musique**
- **Proposition de règlements de sinistres**
- **Admission en non valeur**
- **Classe de découverte demande de subvention**
- **Prise d'acte des avenants à intervenir pour l'installation des Services Techniques**
- **Acquisition de matériel pour les salles et travaux de bâtiments communaux**
- **Travaux d'éclairage public sur terrain de boule**
- **Etude d'une subvention pour Haïti**
- **Ordre de priorité du programme de voirie 2010**
- **Nomination d'un membre de la commission du transfert des charges à la CREA**
- **Proposition d'élaboration d'un P.L.U.**
- **Informations et questions diverses**

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier la demande de subvention pour Haïti et ajouter « et pour Xynthia », tempête qui a ravagé la côte en Charente Maritime.

### **Approbation compte-rendu de la réunion précédente -**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la réunion précédente

☞ *Le procès-verbal, est adopté à la majorité des membres présents (une abstention).*

### **Prises d'acte des comptes-rendus de commissions -**

Commission culture et communication du 17 novembre distribué le 30 novembre - Commission animation du 30 novembre, distribué le 4 décembre - Réunion d'adjoints du 16 décembre, distribué le 24 décembre. Réunion d'adjoints du 6 janvier, distribué le 13 janvier - Commission animation du 11 janvier, distribué le 13 janvier - Réunion d'adjoints du 20 janvier distribué le 27 janvier - Commission achats du 20 janvier distribué le 27 janvier - Commission communication du 28 janvier, distribué le 3 février - Commission bâtiments communaux du 2 février, distribué le 4 février - Réunion pour l'organisation de la fête du Canard du 3 février, distribué le 5 février - Réunion d'adjoints du 3 février, distribué le 10 février - Commission Voirie et Réseaux du 8 février, distribué le 11 février - Commission d'appel d'offres du 17 février distribué le 24 février - Commission sécurité du 18 février distribué le 25 février - Commission de sécurité du 18 février distribué le 25 février - Réunion d'adjoints du 24 février distribué le 3 mars - Commission finances du 25 février distribué le 4 mars - Commission du personnel du 2 mars distribué le 4 mars - Réunion pour le forum des associations du 26 février, distribué le 5 mars - Réunion pour l'organisation de la fête du Canard du 2 mars, distribué le 9 mars - Commission du Patrimoine du 6 mars distribué le 9 mars.

**M. MELIAND** conteste le mot « prise d'acte » qui ne lui convient pas. Il demande plus de référence aux textes.

Par ailleurs, il considère que les comptes rendus sont de plus en plus « synthétiques et aseptisés » et ont tendance à ne plus refléter la réalité des débats.

Monsieur le Maire répond que les rapports sont faits par les présidents des commissions, ils rapportent les prises de position et ne peuvent pas relater toutes les interventions. Il s'agit seulement d'une mise en information.

Monsieur MELIAND ne prend pas acte de ce type de comptes rendus.

**Mme CADINOT** estime que les comptes rendus d'adjoints sont trop résumés. Elle ne prendra pas acte des réunions d'adjoints.

☞ *Le conseil municipal à la majorité, prend acte des comptes rendus de commissions (23 voix et 4 voix contre).*

### **Prise d'acte des orientations budgétaires -**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 3500 habitants la tenue d'un débat sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles au débat d'orientation budgétaire, préalable à l'élaboration du budget primitif 2010 en commission des finances, pour être ensuite validé par le Conseil Municipal.

Monsieur PETIT rappelle que ce débat permet par ailleurs de rendre compte de l'évolution de la situation financière de la Commune.

### **Le contexte national:**

En France, les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 (+0,7%) en raison du très net repli des prix des produits pétroliers. En 2010 l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever à 1,4% selon le consensus des économistes.

La croissance de la consommation des ménages resterait encore mesurée en 2010 (0,7% selon le consensus des économistes, après +0,6% en 2009), principalement en raison de la situation défavorable du marché du travail (le taux de chômage resterait supérieur à 9%) et également de la remontée de l'inflation.

De plus sur l'année 2010 il va y avoir à assimiler la réforme des Collectivités Territoriales avec notamment la suppression de la TP.

### **Le contexte de la Commune:**

L'année 2009 est terminée et a vu naître bien des investissements nécessaires pour continuer à améliorer notre Commune, que ce soit : en Bâtiment, en Sécurité, en Voirie, en Communication, en Matériel, etc..., et cela sans mettre en danger le Budget de la Commune grâce au recours maximum des subventions et également à un emprunt pour notre gros chantier, les Ateliers Techniques.

### **Les Orientations du Budget 2010:**

Compte tenu de la réforme des Collectivités Locales (TP entr' autre) d'une part et de l'entrée de notre Commune dans la CRÉA (qui ne peut être que bénéfique) d'autre part, l'année 2010 sera une année d'observation pendant laquelle, nous continuerons de maîtriser nos dépenses.

Nos taux d'imposition ne devront pas bouger sur l'année 2010.

Le budget 2010 s'équilibrera sans augmentation de la fiscalité. Cela impliquera de nouveau un contrôle très important des dépenses de toute nature.

### Fonctionnement :

Le montant du budget sera pratiquement semblable à celui de l'année 2009.

Les frais de personnel devront continuer à être surveillés de très près, afin de pouvoir maintenir le même taux de 2009 : environ 48% du montant de nos dépenses de fonctionnement (déduction faite de nos refacturations de salaires et de nos remboursements d'assurances). Les dépenses courantes devront être maîtrisées, les subventions aux associations étudiées afin que le montant total de l'enveloppe ne soit que légèrement majoré par rapport à l'année 2009.

### Investissement :

Là aussi, le budget sera pratiquement équivalent à celui de l'année 2009 ce qui permettra de continuer nos travaux prévus au début de notre mandat. Continuer de Sécuriser les bâtiments communaux, l'entretien de ceux-ci (Clos Bolard, Crèche, Église, ex CPA, Perception-judo, Théâtre, etc...) les travaux de Voirie et trottoirs à notre charge et le projet qui verra jour en 2010 : le Dojo ainsi que le City-Stade.

Pour cela, comme pour l'année écoulée, il nous faudra mobiliser toutes les subventions possibles (État, Conseil Général, Conseil Régional, Créa etc..) et sans doute avoir de nouveau recours à l'emprunt pour le Dojo (étant donné qu'il reste à un taux très attractif environ 1,10%) ce qui nous permettra de réaliser un maximum tout en protégeant notre budget.

Au cours de cette année, il nous faudra sans doute envisager l'étude pour la mise à disposition d'un ascenseur pour handicapés, permettant l'accès de la mairie et du théâtre, ce qui va devenir obligatoire dans un futur très proche.

### **En conclusion:**

Les orientations qui président à l'élaboration du Budget 2010 tiennent compte d'une année transitoire compte tenu de la réforme des Collectivités et de l'entrée de la commune de DUCLAIR dans la CRÉA, tout en continuant d'entretenir le Patrimoine et en préservant au mieux les marges de manœuvres financières de notre Commune.

Intervention de M. MELIAND, au sujet de la : « situation financière de la commune ». Il aimerait avoir des justificatifs ou plus d'informations pour préparer cette orientation budgétaire.

☞ *A la majorité, le conseil municipal prend acte de ces orientations budgétaires.*

### **Approbation compte administratif 2009 du service des eaux -**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Gérard BRETTEVILLE, doyen, président de séance, lequel donne la parole à Monsieur PETIT adjoint délégué aux finances, pour présenter le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur Joseph MACÉ, Maire. après s'être fait présenter le Budget Primitif, et le Budget supplémentaire de l'exercice considéré :

Monsieur BRETTEVILLE donne acte de la présentation faite du compte administratif 2009 du Service des Eaux et de l'Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DE CLOTURE
<b>EXERCICE 2009 (1)</b>	73 361.94 €	87 773.38 €	145 140.25 €	238 122.85 €	<b>107 394.04 €</b>
<i>RESULTAT EXERCICE 2009</i>		<i>+ 14 411.44€</i>		<i>+ 92 382.60 €</i>	
<i>REPRISE RESULTAT 2008 excédent inv.+ affect. Résultat fonctionnement (2)</i>		<i>4 990.03 €</i>		<i>403 015.33 €</i>	
RESULTAT GLOBAL 2009 (1+2)	73 361.94 €	92 763.41 €	145 140.25 €	733 901.59 €	
<b><u>EXCEDENT</u></b>		19 401.47 €		495 997.93€	
<b><u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2009</u></b>					<b><u>515 399.40 €</u></b>

☞ *Le Conseil Municipal, par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION.*

**CONSTATE** que la comptabilité annexe du Service des Eaux et de l'Assainissement de la commune de Duclair, est en concordance avec le compte de gestion de la Trésorière (relatif au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie).

**ADOPTE** le Compte Administratif 2009 du Service des Eaux et de l'Assainissement.

**Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.**

**Compte de gestion 2009 – Service des eaux -**

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2et suivant,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par Mme JULIO, trésorière en poste à la perception de Duclair et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'Intéressée a transmis à la commune son compte de gestion. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré,

**☞LE CONSEIL MUNICIPAL; par 26 voix POUR, et 1 ABSENTION,**

***ADOPTE le compte de gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2009 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.***

**Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections -**

**Vu** la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

**Vu** le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux fonctionnaires territoriaux,

**Vu** l'arrêté NOR/FPP/A/01/00154/A du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

**Vu** la commission du personnel du 18 novembre,

**☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder :**

***1) l'Indemnité forfaitaire pour élections :***

Les fonctionnaires de catégorie A peuvent percevoir des indemnités forfaitaires pour élections. Le coefficient égal à 8 sera appliqué au montant moyen annuel fixé pour l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 2<sup>ème</sup> catégorie. Le montant ainsi déterminé servira de base à l'estimation du crédit global, l'indemnité calculée dans les conditions énoncées ci-dessus sera attribuée par l'autorité territoriale en fonction du travail réellement effectué à l'occasion des élections, les agents non titulaires de droit public de même niveau exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires pourront en bénéficier. Lorsqu'un seul agent ouvre droit à l'indemnité forfaitaire pour élection : l'agent étant seul à ouvrir droit à l'indemnité forfaitaire pour élection, celle-ci pourra être portée au maximum autorisé.

## **2) l' Indemnité horaire pour travaux électoraux :**

Tous les fonctionnaires de catégorie C et les fonctionnaires de catégorie B, quel que soit leur indice, perçoivent des indemnités horaires pour les travaux électoraux qu'ils effectuent dès lors que ceux-ci sont réalisés en dehors de leur durée légale de service. Les agents non titulaires de droit public de même niveaux exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires pourront en bénéficier.

### **Indemnité horaire pour la catégorie B**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 20, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et les décrets n° 2002-62 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales et n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu la commission du personnel du 18 novembre 2009,

**☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à tous les agents de la catégorie B.**

### **Création d'un poste d'ATSEM -**

Vu la commission du personnel du 18 novembre,

**☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'ouvrir au tableau des effectifs un poste d'ATSEM Principal 2ème classe, pour permettre la promotion d'une employée.**

### **Travaux terrain de football -**

Vu le budget supplémentaire 2009,

**☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour les travaux de main courante.**

M. QUEVAL demande si cela est un problème de sécurité ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

M. BRETTEVILLE conseille de solliciter une aide près de la FFA.

### **Installation d'une cage aux canards -**

Afin de permettre la sauvegarde de la race du « Canard de Duclair »,

**☞ Le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE son accord pour installer une cage aux canards sur le site des eaux mêlées. Monsieur le Maire est chargé de solliciter des subventions.**

La dépense estimée à 8 000€ sera imputée à la section d'investissement du budget primitif.

### **Modification subvention conservatoire de Musique -**

Par délibération du 23 juin 2009 la Commune avait accepté d'accorder une subvention au conservatoire à rayonnement intercommunal de 1 275€ pour la réalisation d'un CD à l'occasion de son 40<sup>ème</sup> anniversaire.

Pour cette évènement; le Comité Syndical a fixé une participation de 10€ par élève, soit 850€.

✚ *Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE, DONNE son accord pour annuler la première délibération et verser la somme sollicitée.*

M. QUEVAL considère cette demande indécente du fait du montant annuel attribué.

### **Proposition de règlements de sinistres -**

Vu la réglementation en vigueur, il appartient au Conseil Municipal d'entériner les remboursements d'assurance en cas de sinistre.

✚ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ENTERINE les règlements :*

- *de 134,85€, pour le remplacement d'un potelet*
- *et 393,93€, pour le remplacement d'une jardinière correspondants aux montants des dommages sollicités.*

### **Admission en non valeur -**

À la demande de Mme JULIO, Comptable du Trésor, qui n'a pas pu aboutir au règlement des sommes réclamées, malgré les procédures de recouvrement.

✚ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la mise en non valeur de la somme de 43,70€.*

### **Classe de découverte demande de subvention -**

L'école élémentaire Malraux souhaite organiser une classe de découverte à TREVENEK qui se déroulera du 30 avril au 7 mai 2010.

✚ *Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, autorise ce voyage. A l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions y afférents.*

M. MELIAND s'inquiète sur la responsabilité juridique, en cas de souci.

### **Prise d'acte des avenants à intervenir pour l'installation des Services Techniques -**

Vu la loi du 17 février 2009,

Vu la commission d'appel d'offres du 17 février 2010,

Vu la délibération du 5 novembre 2009,

Monsieur le Maire informe ses collègues des avenants à intervenir.

✚ *Le Conseil Municipal, en prend acte.*

### **Acquisition de matériel pour les salles et travaux de bâtiments communaux -**

En attente du vote du budget primitif,

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur l'acquisition de matériel (9 907.66€) et sur les travaux d'électricité et réfection des linteaux du Presbytère (1 899€TTC - 2 342.31€), remplacement chaudière local commercial (1 846.62€).

Les dépenses seront imputées à la section d'investissement du budget primitif 2010.

*🌀 Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

### **Travaux d'éclairage public sur terrain de boule -**

Vu la délibération du 5 novembre relative au programme SIERG 2010,

*🌀 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'effectuer des travaux d'éclairage public sur le terrain de boules et de prendre en charge la dépense.*

*La dépense sera imputée à la section d'investissement du budget.*

### **Etude d'une subvention pour Haïti et aide aux sinistrés de Vendée –**

Suite au terrible séisme, le Ministère des Affaires étrangères et Européennes a mis en place un centre de crise ainsi qu'un fonds de concours auprès de la Banque de France.

Monsieur le Président de l'ADM76 propose également la possibilité de verser un don sur le compte « solidarité communes ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite faire un don ?

*🌀 Le Conseil Municipal se prononce :*

*par 15 CONTRE et 12 voix POUR, au versement d'une participation.*

*M. MELIAND précise que la CREA a déjà effectué un versement à Haïti.*

*🌀 Le Conseil Municipal se prononce POUR par 21 voix et 6 voix CONTRE, le versement d'une aide aux sinistrés de Vendée.*

*FIXE à 0.50Cts par habitant le montant de l'aide accordée.*

Madame MALANDAIN rappelle les dédommagements importants versés lors des inondations à VILLERS ECALLES.

### **Ordre de priorité du programme de voirie 2010 -**

Vu la délibération du 24 septembre 2009, décidant le programme de voirie 2010,

Vu les explications de Monsieur BRUNEAU, adjoint délégué à la voirie,

*🌀 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'ordre de priorité suivant :*

- Chemin des Monts 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie
- Rue du Bocage
- Carrefour chemin du Vaurouy / chemin du Château

- Allée des Champs
- lotissement du Câtel
- Chemin du Cat Rouge
- Le Bocage
- Rue Saint Laurent

### **Nomination d'un membre de la commission du transfert des charges à la CREA -**

Par délibération du 7 janvier 2010 et conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le Conseil de la CREA a défini les modalités de représentation au sein de la Commission Locale chargée d'Évaluer les Transferts de Charges et de Fiscalité (CLETC) entre les communes et la CREA. Les communes de moins de 10 000 habitants disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

En conséquence il appartient au Conseil Municipal de désigner son représentant. Cette personne doit obligatoirement être élu(e) local(e).

Monsieur MELIAND propose sa candidature.

☞ *Le Conseil Municipal procède à un vote à bulletin secret.*

*Il en résulte - 27 votants :*

- *15 voix pour M. MACE*
- *10 voix pour M. MELIAND*
- *2 blancs*

*Monsieur MACE, Maire, est élu membre de la commission du transfert des charges à la CREA.*

### **Proposition d'élaboration d'un P.L.U. -**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

☞ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

*Décide de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui se substituera au Plan d'Occupation des Sols.*

*Sollicite les services de la CREA pour l'aider à la constitution du dossier.*

### **Informations diverses -**

⇒ **Dans le cadre de sa délégation Monsieur le Maire informe ses collègues de la signature d'une convention :**

- avec la S.A.R.L. ERL pour une extension de réseau B.T.A.S. pour l'alimentation des Services Techniques
- avec le Réseau Ferré de France pour l'occupation d'un bien (passerelle)
- avec la CREA pour la distribution de documents d'informations liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

**Sinistre Hameau du Maupas –** Monsieur le Maire informe de l'incendie qui s'est produit la semaine dernière, une maison a été totalement détruite lors d'un incendie. Il tient à remercier les sapeurs pompiers de leur prompt intervention, ce qui a permis de sauvegarder les habitations proches. Monsieur le Maire a

pris contact avec la Sté DIALOGE, pour le relogement du locataire. Monsieur le Maire s'en est occupé avec l'appui de l'assistante sociale.

Monsieur QUEVAL informe que son épouse aide le sinistré dans ses démarches, afin de lui permettre de percevoir une avance près des assurances. Monsieur le Maire la remercie pour ce geste humanitaire. D'autre part, au niveau du CCAS, Monsieur le Maire a lancé un appel à don près de la population.

**Téléphones** – Monsieur le Maire fait part de rumeurs relatives à l'équipement téléphonique de certains véhicules de la Ville. Il précise que cet équipement a permis la diminution de forfaits, et ne causera pas d'augmentation sur la facturation actuelle.

**Stade** : Monsieur le Maire a également entendu parler de sablage de terreau sur le terrain du Stade municipal. Il rappelle que cet entretien se fait déjà depuis de nombreuses années et qu'il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire.

### **Questions diverses –**

**Monsieur ESPINASSE** demande ce qu'il en est:

- des travaux de réparation de la casse sur les quais liée aux berges: Monsieur le Maire lui répond qu'une étude est programmée cette année par le Département
- de l'affaire concernant la maison sinistrée par l'éboulement de la falaise : Monsieur le Maire répond qu'une expertise de la falaise est en cours.

**Monsieur MELIAND** suggère une réunion en commission générale assez rapidement car la CREA prévoit dans son organisation la création de groupes de travail dans les différentes commissions, en y associant un délégué voir un suppléant de chaque commune sur des thématiques. L'idée étant que des représentants de communes qui sont déjà sur une commission ciblée puissent alimenter la réflexion de ces groupes. Il souhaiterait par conséquent, une synchronisation avec les conseillers qui sont déjà en charge d'un certain nombre de secteurs ou engagés dans les commissions.

**Règlement intérieur du conseil municipal** – M. MELIAND demande si une réflexion pourrait être menée sur le règlement au sujet des interventions lorsqu'un président d'association est juge et parti.

**Madame BESNARD** demande à être retirée de la commission des affaires scolaires.

**Monsieur PONTY** informe du vote du budget de la CREA le 29 mars au Trait à 18 heures. Il voudrait aussi que les comptes rendus d'adjoints soient plus complets et détaillés pour la compréhension de chacun.

**Monsieur BRETTEVILLE** intervient au sujet de l'entretien du Stade. Il précise que cette année, l'hiver a été très rigoureux et les terrains ont souffert. Il est très important qu'ils soient entretenus afin d'éviter d'importantes dépenses à l'avenir.

**Madame HERMENT** demande où en est le dossier du cabinet médical. Monsieur le Maire répond qu'il est toujours en attente d'informations concernant le montant des locations. Elle demande les comptes rendus de commission d'affaires scolaires qu'elle n'a pas reçus.

**Madame MALET** demande si l'on peut mettre un miroir face à la sortie du presbytère. Puis, demande si la CREA pourrait être sollicitée pour la pose du tout à l'égout au hameau de Saint Paul. Monsieur le Maire répond qu'effectivement la CREA a été sensibilisée sur ce problème.

**Madame COLANGE LEFEBVRE** demande, pourquoi au niveau du recensement, des gens de l'extérieur à la commune ont été retenus. Monsieur le Maire répond que les choix se sont faits suite à la réception des candidatures après publication sur le site internet communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 50.